

# LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE ET NOUVEAU RÔLE DES REGIONS

## PRESENTATION DU DISPOSITIF SIEI/RIO 10/06/2016

*Christophe HERLORY DGESCO-DRDIE*

# SOMMAIRE

- Projet Décrochage scolaire : contexte et enjeux
- Principes de fonctionnement du SIEI
- Nouvelle gouvernance
- Perspectives et évolutions

# SOMMAIRE

- **Projet Décrochage scolaire : contexte et enjeux**
- Principes de fonctionnement du SIEI
- Nouvelle gouvernance
- Perspectives et évolutions

# CONTEXTE ET ENJEUX (1/2)

- Projet interministériel dans le cadre de la loi du 24 novembre 2009 et du plan « Agir pour la jeunesse » du Président de la République afin de lutter contre le décrochage scolaire
- Le projet répond à 3 objectifs :
  - Mise en œuvre d'un espace d'échanges inter-institutions facilitant le repérage des élèves et des apprentis qui ne sont plus inscrits dans un cycle de formation, n'ont pas de solution d'accompagnement auprès des missions locales et n'ont pas atteint le niveau de qualification fixé par voie réglementaire.
  - Transmission aux coordonnateurs locaux des listes des élèves ou apprentis non scolarisés et non accompagnés afin de mettre en place des solutions concertées.
  - Élaboration des statistiques académiques et nationales.

# CONTEXTE ET ENJEUX (2/2)

- Le SIEI permet l'interconnexion des systèmes d'information (Éducation Nationale, Agriculture, CFA, Missions locales) afin d'améliorer le repérage et l'accompagnement des jeunes décrochés
- Décroché scolaire : élève de plus de 16 ans sorti du système scolaire, n'ayant pas obtenu le niveau de qualification requis défini par le décret n°2010-1781 du 31 décembre 2010

## 4 critères :

- Agé de 16 ans et plus à la date du traitement (ex. 23 mars 2011 pour la 1<sup>ère</sup> campagne SIEI)
- Scolarisé l'année précédente (ex. année 2009-2010 pour la 1<sup>ère</sup> campagne SIEI)
- N'a pas obtenu le diplôme du cursus de formation suivi l'année précédente (ex. diplôme non obtenu fin 2010 pour la 1<sup>ère</sup> campagne SIEI)
- Non scolarisé ou non inscrit en apprentissage à la date du traitement (ex. 23 mars 2011 pour la 1<sup>ère</sup> campagne SIEI)

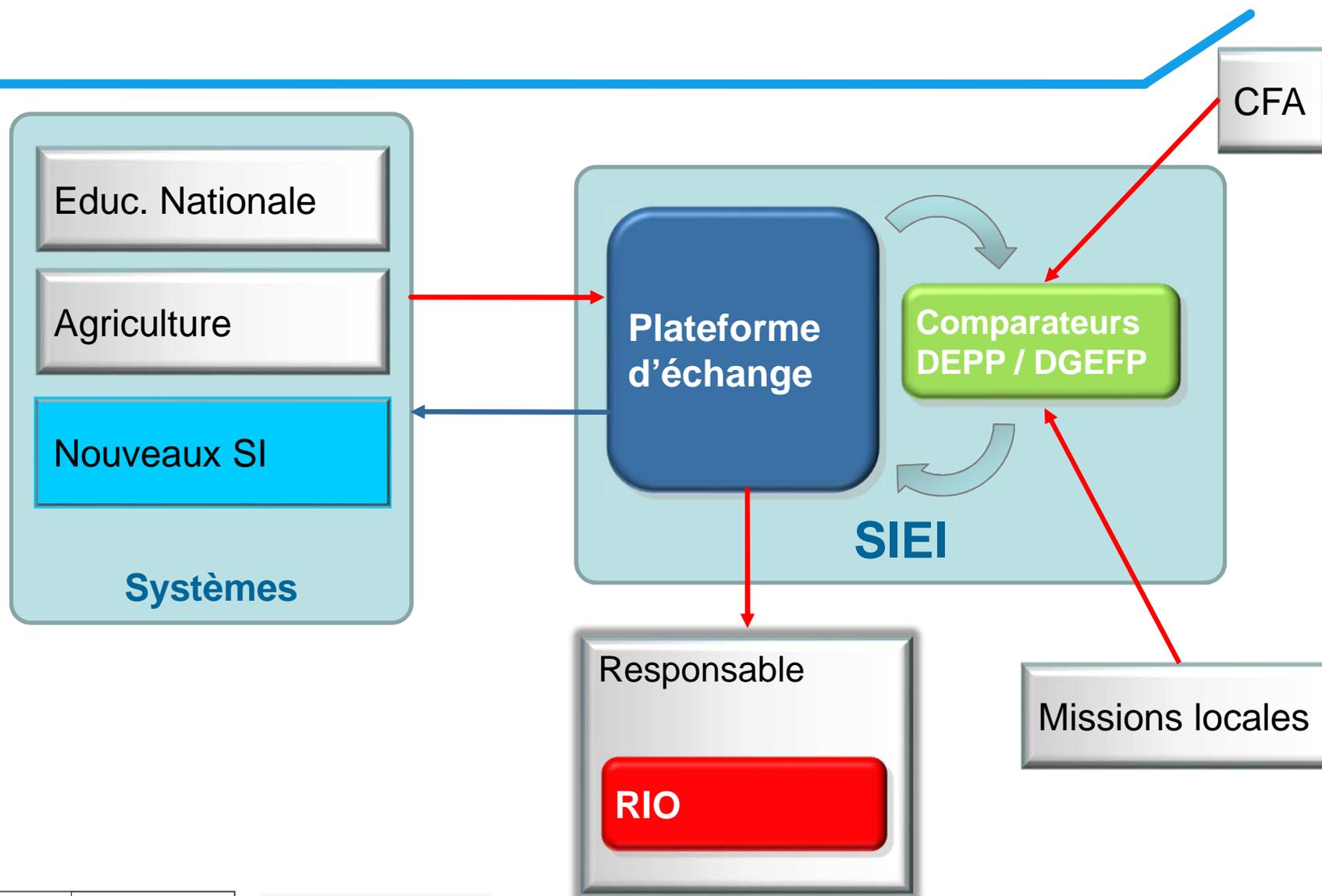
# SOMMAIRE

- **Projet Décrochage scolaire : contexte et enjeux**
- **Principes de fonctionnement du SIEI**
- **Nouvelle gouvernance**
- **Perspectives et évolutions**

# PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

- Récupération des informations provenant des systèmes scolaires (Éducation Nationale, Agriculture, Apprentissage, etc...) :
  - Élèves sortis d'un établissement selon le décret
  - Nouveaux inscrits d'un établissement
- Comparaison des informations des systèmes scolaires et des missions locales
- Découpage des informations par système scolaire et département
- Transmission des listes des jeunes « décrochés » aux personnes désignées par les autorités compétentes via l'application « RIO ».

# INTERACTION DES ACTEURS



# SOMMAIRE

- Projet Décrochage scolaire : contexte et enjeux
- Principes de fonctionnement du SIEI
- Nouvelle gouvernance
- Perspectives et évolutions

# NOUVELLE GOUVERNANCE

## La loi du 5 mars 2014 modifie l'article 313-7 du code de l'éducation :

Afin d'apporter, sans délai et dans un cadre coordonné entre acteurs de la formation et de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, des solutions de formation, d'accompagnement ou d'accès à l'emploi aux jeunes sortant sans un diplôme national ou un titre professionnel enregistré et classé au répertoire national des certifications professionnelles du système de formation initiale, chaque établissement d'enseignement du second degré, y compris les établissements privés ayant passé avec l'Etat l'un des contrats prévus par le présent code et ceux de l'enseignement agricole, et chaque centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage transmet, dans le respect de la législation relative à l'informatique et aux libertés, à des personnes et organismes désignés par le président du conseil régional ainsi qu'à la mission locale pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes visée à [l'article L. 5314-1 du code du travail](#) compétente ou, à défaut, à l'institution visée à [l'article L. 5312-1](#) du même code les coordonnées de ses anciens élèves ou apprentis qui ne sont plus inscrits dans un cycle de formation et qui n'ont pas atteint un niveau de qualification fixé par voie réglementaire.

Le dispositif de collecte et de transmission des données prévu au présent article est mis en œuvre et coordonné au niveau national par l'Etat. Les actions de prise en charge des jeunes sortant du système de formation initiale sans un diplôme national ou un titre professionnel enregistré et classé au répertoire national des certifications professionnelles sont mises en œuvre et coordonnées au niveau local par la région, en lien avec les autorités académiques.

# SOMMAIRE

- Projet Décrochage scolaire : contexte et enjeux
- Principes de fonctionnement du SIEI
- Nouvelle gouvernance
- Perspectives et évolutions

# LIMITES ACTUELLES

Des états de suivi qui ne correspondent plus assez aux pratiques métiers

Un outil trop peu partagé

Un pilotage pas assez dynamique

Des listes de jeunes présumés décrocheurs pas assez fiables

# EVOLUTIONS EN COURS

Suivi des jeunes ayant bénéficié du retour en formation initiale et coloration du MEF « DARFI »

Mise en place de comités utilisateurs

Fiabilisation des flux issus des systèmes d'information de l'éducation nationale

Elargissement du périmètre des interconnexions au sein du SIEI

- ❖ PRESAJe
- ❖ i-Milo
- ❖ ARIANE

Mise en place de la délégation d'accès à l'outil RIO Suivi

Programme de formation « outils » au PNF 2016

# MAQUETTE RIO SUIVI



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

## DÉCROCHAGE

PSAD de Versailles Sud



PORTAIL DÉCROCHAGE
RIO SUIVI

JEUNES
PUBLIPOSTAGES
AGENDA
TRANSFERTS
PARTENAIRES
TABLEAU DE BORD

**Campagne**

2016-2

1252 jeunes

- 826 déjà connus
- 426 nouveaux
- 326 MEN
- 57 Agriculture
- 43 signalés ML

109 hors SIEI

= 1361 jeunes, dont :

- 321 non décrocheurs
- 1040 décrocheurs

**Contactés**

423 pas encore

120 injoignables

497 Oui

**Pris en charge**

208 pas encore

289 Oui

**Accompagné / en solution**

53 pas encore

104 accompagnés

132 en solution

Publipostage 12

Cherchez un nom, un mail, une adresse d'un jeune ou d'un responsable...

**Agenda du jour** >>> Agenda complet

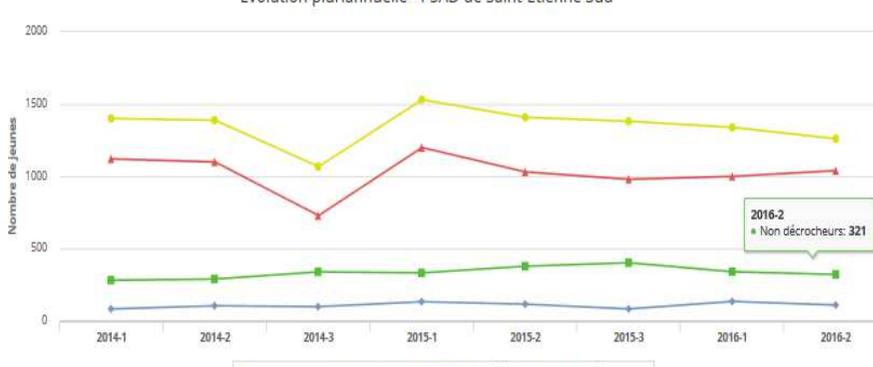
Jeune / Resp.	Action
DEADAM (ADAM) Vincent	Tél. 16/03/16
DEAUDIBERT Julie (mère)	Tél. 16/03/16
DEAYME Sébastien	RV 16/03/16 15h30
RAFEIL Vincent	Tél. partenaire 16/03/16

**Partenaires favoris** >>> Tous les partenaires

Partenaire	Organisme
FIGUEROA Olivier	Mission locale
LAUNAY Jacques	Mission locale
RAMOUL Sébastien	Inspection Académique
SAPIRIL Marga	DDAS

**Graphique**

Evolution pluriannuelle - PSAD de Saint-Etienne Sud



Période	Total Jeunes	Jeunes hors SIEI	Non décrocheurs	Décrocheurs
2014-1	~1400	~100	~300	~1100
2014-2	~1350	~100	~300	~1050
2014-3	~1050	~100	~300	~750
2015-1	~1500	~100	~300	~1100
2015-2	~1400	~100	~300	~1000
2015-3	~1350	~100	~300	~950
2016-1	~1300	~100	~300	~900
2016-2	~1250	~100	321	~930



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

» L'école change avec le numérique »

#EcoleNumerique

DNE

06/06/2016

14

# QUESTIONS ?

